



Service du pharmacien cantonal
Avenue de Beau-Séjour 24
1206 Genève

**Circulaire aux pharmacies
du canton de Genève**

N/réf. : MF/cc
V/réf. :

Genève, le 17 janvier 2012

Concerne : CTA : programme informatique du contrôle des traitements d'addiction

Madame,
Monsieur,
Chers Confrères,

Le système mis en place pour la prise en charge des personnes toxicodépendantes, basé sur la production de formulaires d'annonce à faire signer par les différents partenaires, a montré ses limites devant l'accroissement du nombre de patients concernés, les nombreux changements de médecin et l'utilisation de différentes substances de substitution.

Dès lors, afin de simplifier la procédure pour tous les utilisateurs, dont les pharmacies, la Direction générale de la santé (DGS) a mis en place un logiciel pour le contrôle des traitements d'addiction (CTA).

Ce logiciel va prochainement être accessible aux médecins et pharmaciens. Ainsi le processus à suivre sera le suivant. Lorsqu'un médecin fait une annonce (début de traitement respectivement fin de traitement ou changement de pharmacie), la pharmacie concernée reçoit une notification par e-mail lui indiquant de se connecter à CTA. Elle doit alors accepter ou refuser un nouveau traitement, respectivement valider les fins de traitement ou autre changement.

CTA contenant des données sanitaires très sensibles concernant les patients, il est nécessaire de s'assurer que les accès externes pour les professionnels de la santé sont totalement fiables et sécurisés. A ce titre, deux niveaux de sécurité sont présents :

1. le pharmacien responsable doit s'inscrire en tant qu'utilisateur Ael (administration en ligne) et posséder un compte;
2. un code est envoyé à l'utilisateur Ael à chaque connexion.

Vu que l'inscription en tant qu'utilisateur Ael peut s'avérer fastidieuse, nous nous proposons de le faire à votre place. Dans cette optique, nous avons besoin de certains renseignements. Vous trouverez en annexe un formulaire pré-rempli. Nous vous demandons de le contrôler, le cas échéant de le modifier, et de nous retourner le formulaire par e-mail, **d'ici au 31 janvier 2012.**

Pour les pharmacies qui sont déjà en possession d'un compte Ael (par exemple : pour le paiement des impôts) et qui voudrait l'utiliser pour leur connexion CTA, il convient de le mentionner dans le formulaire en précisant leur identifiant.

Vu l'envoi systématique d'un code de connexion par téléphone, il est fortement recommandé que le numéro choisi soit lié à la pharmacie (pas de portable) et ne soit pas trop fréquemment occupé.

Une fois la création de votre compte initiée, vous recevrez un e-mail d'activation de ce compte. Vous pourrez alors finaliser sa création en spécifiant le numéro de téléphone utilisé pour l'envoi du code.

Une fois relié à CTA, vous pourrez consulter tous les traitements auxquels vous participez. Une notice d'utilisation du programme vous parviendra une fois votre inscription réalisée. Celle-ci devrait pouvoir vous apporter toutes les informations utiles.

Chaque pharmacien responsable est désigné comme le gestionnaire du programme. A ce titre, il peut créer un ou plusieurs utilisateurs au sein de la pharmacie. En effet, la présence d'une deuxième personne qui peut valider le traitement en cas d'absence du responsable est indispensable. Dans le cas où deux pharmaciens se partagent la responsabilité d'une officine, les deux personnes sont cogestionnaires du programme.

Bien que le recours à cette procédure d'annonce informatisée ne soit pas obligatoire, nous ne pouvons que vous encourager fortement à y adhérer. D'autre part, nous suggérons également aux pharmacies qui ne traitent actuellement pas ce type de traitements de profiter de l'inscription Ael que nous proposons, ainsi elles n'auront pas à le faire elles-mêmes par la suite.

Pour toute question relative à ce courrier, vous pouvez me contacter au tél. 022 546 51 88 (excepté le mercredi).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Confrères, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Martine Follonier
Pharmacienne cantonale adjointe